

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du logement, de
l'égalité des territoires et de la ruralité

Décision du 8 SEP. 2014 portant nomination à la commission des recours de l'agence nationale de l'habitat

La ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.321-1 et R.321-6-3 ;
Vu la décision du 23 juin 2010, modifiée par les décisions du 27 octobre 2010 et du 22 octobre 2013,

DÉCIDE

Article 1er

Sont nommés membres de la commission des recours de l'agence nationale de l'habitat, à compter de la date de la présente décision :

- représentant du ministre chargé du logement

M. Nicolas Cherel, chef du bureau du budget du logement et de l'aménagement au sein de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, en remplacement de M. Gwenolé Buck,

- représentant des locataires

M. Didier Pavageau, administrateur de la Confédération nationale du logement, en remplacement de M. Michel Chevallier,

- représentant de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement

Mme Leïla Djarmouni, directeur marketing et développement, en remplacement de Mme Caroline Macé.

Article 2

La présente décision sera notifiée aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} et à l'agence nationale de l'habitat.

Fait le **19 SEP. 2014**

Pour la ministre et par délégation

La sous-directrice du financement et de
l'économie du logement et de l'aménagement



Sylvie RAVALET